



Investir dans les populations rurales

Comité de l'évaluation

Cent vingt-deuxième session

Rome, 5 septembre 2023

Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Cote du document: EC 2023/122/W.P.4/Add.1

Point de l'ordre du jour: 5

Date: 22 août 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Comité de l'évaluation est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.

Questions techniques:

Indran Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Suppiramaniam Nanthikesan

Responsable supérieur de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: s.nanthikesan@ifad.org



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent trente-neuvième session
Rome, 12-13 septembre 2023

Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Cote du document: EB 2023/139/R.14/Add.1

Point de l'ordre du jour: 6 b)

Date: 22 août 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.

Questions techniques:

Indran Naidoo

Directeur
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
courriel: i.naidoo@ifad.org

Suppiramaniam Nanthikesan

Responsable supérieur de l'évaluation
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
courriel: s.nanthikesan@ifad.org

Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

1. Conformément au mandat et au règlement intérieur du Comité de l'évaluation et à la décision prise par le Conseil d'administration à sa session de décembre 2006, le présent document contient les observations formulées par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) à propos du Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE). Ce rapport est le principal document rendant compte de l'efficacité du Fonds comme institution et de son efficacité en matière de développement.
2. Le RIDE 2023 présente une vue d'ensemble de la performance du FIDA en 2023 dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Il compare les résultats obtenus avec les indicateurs et objectifs définis dans le Cadre de gestion des résultats de l'institution pour FIDA12, tel qu'il figure à l'annexe I du rapport. IOE se félicite de la poursuite de la collaboration avec la direction, l'objectif étant notamment d'affiner la cohérence méthodologique entre le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante au FIDA (ARIE) et le RIDE.
3. Les commentaires ci-dessous visent à affiner encore davantage le compte rendu des performances offert par le RIDE pour mieux aider le FIDA à définir son orientation stratégique et opérationnelle ainsi que la planification de ses ressources. Cette démarche s'inscrit dans le rôle d'IOE supposant qu'il examine les autoévaluations et contribue à leur perfectionnement, conformément à la Politique révisée de l'évaluation au FIDA de 2021¹.
4. **Discordances entre les constatations de l'ARIE 2023 et du RIDE 2023.** Des différences entre les notes issues du RIDE et celles issues de l'ARIE sont à prévoir. Toutefois, certains écarts méritent que l'on s'y attarde et sont abordés ci-dessous.
 - a) **Des schémas de performance divergents dans les zones présentant des situations de fragilité.** L'ARIE 2023 révèle que les projets exécutés dans des zones présentant des situations de fragilité ont affiché une performance fortement insatisfaisante concernant la plupart des critères d'évaluation (tels que la performance du FIDA, la performance des pouvoirs publics, l'efficacité, la durabilité, l'égalité femmes-hommes, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques) par rapport aux projets exécutés dans des zones ne présentant pas de situation de fragilité. En revanche, la figure 1 et son commentaire, présentés au paragraphe 11 du RIDE 2023, indiquent que la performance récente de projets exécutés dans des zones présentant des situations de fragilité a été supérieure à celle du portefeuille pris dans son ensemble concernant tous les critères d'évaluation analysés, exception faite de la reproduction à plus grande échelle.

Plus particulièrement, l'ARIE indique qu'à peine plus de la moitié des projets (58%) exécutés dans des zones présentant des situations de fragilité ont été jugés plutôt satisfaisants ou mieux pour ce qui est de la performance des pouvoirs publics au cours de la période 2019-2021, contre 73% des projets exécutés dans des zones ne présentant pas de situation de fragilité. En revanche, le RIDE précise que 100% des projets exécutés dans des zones présentant des situations de fragilité ont été jugés plutôt satisfaisants ou

¹ Voir <https://webapps.ifad.org/members/eb/132/docs/french/EB-2021-132-R-5-Rev-1.pdf>.

mieux pour ce qui est de la performance des pouvoirs publics, contre 84% des projets exécutés dans des zones ne présentant pas de situations de fragilité.

- b) **Des tendances divergentes concernant la performance relative à l'efficacité, l'efficience, et l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes.** L'ARIE 2023 montre un déclin de l'efficacité des projets depuis la période 2017-2019 (la proportion de projets affichant une performance plutôt satisfaisante ou mieux étant passée de 80% pour la période 2017-2019 à 69% pour la période 2019-2021). En revanche, la tendance révélée par le RIDE 2023 était quasiment à la stabilité entre ces périodes, 88% de projets ayant reçu une note plutôt satisfaisante ou supérieure.
- c) **Difficultés concernant la réalisation de comparaisons entre régions.** La figure 2 du RIDE met en parallèle les performances relatives aux différentes régions. Elle indique que la performance relative la plus élevée concerne l'Afrique orientale et australe et que la performance la plus faible concerne l'Asie et le Pacifique pour la plupart des critères d'évaluation. L'ARIE 2023 présente une analyse des écarts entre les notes issues de rapports d'achèvement de projet et les notes attribuées par IOE aux projets achevés entre 2012 et 2021 à l'aide de tests non paramétriques et d'une analyse de corrélation portant sur les deux notations relatives aux 12 critères d'évaluation. Il a permis de constater des variations régionales en ce qui concerne l'écart entre ces deux notations. Par exemple, la Division Afrique orientale et australe affiche l'écart de notation le plus important de toutes les régions concernant 7 des 12 critères d'évaluation, et la Division Asie et Pacifique affiche l'écart de notation le plus faible concernant 7 des 12 critères. De ce fait, la performance en apparence meilleure de la Division Afrique orientale et australe par rapport à la Division Asie et Pacifique mise en évidence dans la figure 2 pourrait parfaitement être le résultat de l'effet combiné d'un biais positif plus important dans la notation de la Division Afrique orientale et australe et d'un biais positif moins important dans la notation de la Division Asie et Pacifique par rapport aux autres régions.
5. **Lorsque la notation ne porte pas sur l'intégralité des projets devant s'achever au cours de l'année considérée, même les notes des projets les plus récents peuvent remettre en cause la fiabilité des évaluations de la performance.** L'utilisation, dans le RIDE, de notes issues d'autoévaluations plutôt que de notes issues d'évaluations indépendantes se justifierait par le besoin de prendre en compte des projets plus récents dans un souci de gestion adaptative. Par exemple, le RIDE 2023 présente des notes concernant huit projets exécutés en 2022 couverts par des rapports d'achèvement. Le FIDA devait achever 27 projets en 2022, mais des notes n'étaient disponibles que pour huit d'entre eux. Les évaluations de la performance pour la période 2020-2022 devraient très probablement changer lorsque les notes des 19 projets restants seront disponibles. Compte tenu de ces éléments contextuels, la direction est invitée à revoir la pratique consistant à utiliser les données les plus récentes, qui conduisent à des résultats dont la fiabilité est contestable. Par conséquent, le FIDA gagnerait à **harmoniser ses pratiques avec celles d'autres institutions financières internationales, à savoir à utiliser les notes issues des évaluations indépendantes** et à éviter de devoir présenter des résultats d'analyses de la performance actuelle qui ne correspondent pas à ceux présentés dans l'ARIE.
6. **La fiabilité et l'exactitude des données présentées sur la portée des interventions doivent être davantage contrôlées.** Le nombre de bénéficiaires des interventions est un indicateur de base essentiel du Cadre de gestion des résultats de FIDA12, tel qu'évoqué dans le paragraphe 13 du RIDE. Le FIDA a mis au point des directives afin d'évaluer la portée de ses interventions avec exactitude. Toutefois, les données relatives à la portée des projets reposent en définitive sur

les rapports de suivi-évaluation de ces derniers. Il est nécessaire de faire en sorte que les personnes responsables d'évaluer la portée des interventions dans les pays bénéficiaires comprennent ces directives et communiquent des informations exactes. Lors de ses évaluations, IOE estime souvent que le nombre de bénéficiaires n'est pas totalement fiable pour les raisons suivantes: i) les comptages multiples des mêmes bénéficiaires (une même personne peut bénéficier d'un appui agricole, d'un crédit et d'intrants agricoles gratuits, et correspondre ainsi à trois bénéficiaires dans les statistiques d'un projet); ii) la qualité inégale des rapports de suivi-évaluation des projets, lesquels ne font souvent pas la distinction entre les bénéficiaires « directs » et « indirects », tandis que les estimations de ces derniers reposent généralement sur des hypothèses généreuses.

7. **Perfectionner le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des savoirs** (annexe VI).
 - a) **Il faut mettre davantage l'accent sur les résultats et améliorer leur analyse.** Le RIDE fournit une liste exhaustive des activités entreprises dans le domaine de la gestion des savoirs, telles que la production de supports de connaissances, l'analyse de données factuelles et des événements consacrés au partage de connaissances. Toutefois, le commentaire ne vise pas à déterminer si ces activités produisent les changements comportementaux ou opérationnels nécessaires pour améliorer l'efficacité du FIDA en matière de développement. Le RIDE gagnerait à être axé de façon claire et concrète sur les progrès vers les changements visés par ces interventions relatives à la gestion des savoirs et pourrait assurer qu'elles visent à renforcer le FIDA afin qu'il soit un acteur majeur du développement dans le secteur agricole en milieu rural.
 - b) **Il convient d'élargir le champ du rapport pour aller au-delà des activités du Département de la stratégie et des savoirs** et d'inclure les efforts déployés à l'échelle du FIDA pour mettre en œuvre le plan d'action pour la gestion des savoirs.
8. Pour conclure, IOE salue les efforts déployés par la direction afin d'améliorer les données et l'analyse du RIDE. IOE recommande que la direction harmonise pleinement les pratiques du FIDA avec celles d'autres institutions financières internationales et utilise des notes de performance issues d'évaluations indépendantes lorsqu'il s'agit de communiquer des informations au Conseil d'administration et aux partenaires externes. IOE remercie la direction de lui offrir la possibilité de formuler ses observations et se réjouit de poursuivre cet échange constructif sur l'amélioration de la fonction d'évaluation, conformément à la Politique révisée de l'évaluation au FIDA.